



En 2021, votre mutuelle encore + digitale

Consultez le nouveau site internet de la Mutuelle des Scop et des Scic mise en ligne depuis le 1^{er} janvier ! pour le découvrir :

www.mutuelledescop.fr

Nos objectifs : vous offrir plus d'actualités santé et réglementaire, et vous permettre de tout faire en ligne, en toute sécurité depuis votre espace adhérent : poser vos questions, transmettre vos justificatifs pour être remboursé rapidement, consulter vos garanties, accéder aux services de géolocalisation des partenaires opticiens, audioprothésistes et ostéopathes, et à la téléconsultation...



la mutuelle
des scop
et des scic

12 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - Tél. : 01 42 36 92 06

Rejoignez-nous sur [f](#) [in](#) [v](#)

Chiffres clés



+ de 12 000

coopérateurs et leurs familles protégés par la Mutuelle des Scop et des Scic



+ 4,5 M€

de prestations santé remboursées en 2020



+ de 300

Scop et Scic adhérentes



50%
de femmes



50%
d'hommes

L'âge moyen de l'adhérent principal

est de 46 ans

35% des bénéficiaires ont - de 18 ans !

A PROPOS DE LA MUTUELLE DES SCOP

Indépendante, la Mutuelle est dirigée par les Scop et les Scic adhérentes et poursuit son engagement mutualiste au bénéfice des coopératives.

Elle partage au quotidien les valeurs de solidarité qui caractérisent ce mouvement.

www.mutuelledescop.fr

BAROMÈTRE SANTÉ SCOP & SCIC 2021

Avec le Baromètre Santé 2021, la Mutuelle des Scop et des Scic est au cœur de la santé des coopératives !



5^{ème} édition
du bilan santé
des coopératives



**Retour
sur une
année pas
comme les
autres !**

4,5 Millions d'€ de soins pris en charge par la Mutuelle

4,5 millions d'euros de prestations Santé ont été remboursés par la mutuelle aux adhérents et à leurs familles en 2020.

Conséquence directe du confinement au printemps dernier, les remboursements ont chuté de - 60% en avril et mai !

Mais même s'il y a eu un rattrapage des soins à partir du mois de juin, on enregistre **une baisse globale des remboursements de - 8%** par rapport à l'année 2019.



Source mutuelle des scop et des scic - remboursements mensuels effectués par la Mutuelle auprès de ses adhérents



5% des cotisations reversées à ses adhérents : c'est ça une mutuelle qui s'engage !

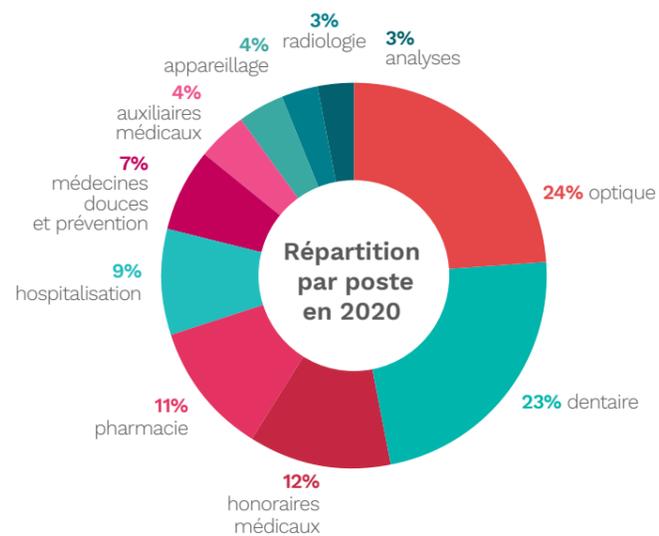
Avec la pandémie, la mutuelle a moins remboursé de prestations et comme elle est un organisme à but non lucratif, elle n'a pas d'actionnaire à rémunérer ! La Mutuelle des Scop et des Scic, est une VRAIE MUTUELLE et le prouve en s'engageant concrètement : elle a donc décidé de reverser 5% des cotisations 2020 (hors taxes) à ses adhérents entreprises et particuliers !



[FOCUS]

Mise en place en juin 2019, la téléconsultation avec le service MesDocteurs fait un bond en 2020 !

- Plus de 250 téléconsultations réalisées.
- Les consultations à distance sont principalement effectuées avec un médecin généraliste.
- Les adhérents ont sollicité les consultations en gynécologie et dermatologie.



Optique + dentaire, la moitié des remboursements de la Mutuelle

La répartition entre les soins reste assez stable en 2020, même si l'année n'a ressemblé à aucune autre. En tête des prestations versées, on retrouve toujours l'optique (24%), et les soins dentaires (23%). Arrivent derrière, les consultations médicales chez un médecin généraliste ou spécialiste qui représentent 12% des prises en charge.



[EN BREF]

Où en est on du « 100% santé » ?

Le 100% santé (ou reste à charge 0) est une réforme pour lutter contre le renoncement aux soins...

De nouvelles garanties ont été ajoutées aux contrats entreprises et individuelles depuis le 1^{er} janvier 2020.

Concrètement, ce sont : des lunettes, des prothèses auditives ou des soins dentaires pris en charge à 100% par la mutuelle et l'assurance maladie !

Mais cette réforme a du mal à prendre ses marques... en particulier pour les lunettes : seulement 2% des équipements sont 100% santé en 2020.

Plus d'infos sur www.mutuelledesscop.fr rubrique Actualités



Une nouvelle taxe Covid sur votre contrat Mutuelle

Avec la crise sanitaire, une contribution exceptionnelle a été demandée par les pouvoirs publics aux complémentaires santé. Celle-ci va prendre la forme d'une taxe supplémentaire de 3.9% : 2.6% en 2020 et 1.3% en 2021.

À la Mutuelle des Scop et des Scic, nous avons décidé de ne pas répercuter cette contribution dans vos cotisations.

Comme chaque année, l'objectif est de limiter les variations de cotisations pour rendre vivante une vraie solidarité entre tous les adhérents actifs et retraités !

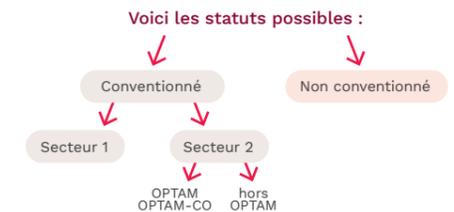
[ON PARTAGE]

Les bonnes pratiques santé à adopter

Médecine

#bonnespratiques

Demandez à votre médecin les tarifs qu'il pratique et respectez le parcours de soins coordonnés pour éviter que des sommes importantes restent à votre charge. Les remboursements des dépassements d'honoraires des médecins varient en fonction de la situation du médecin : si ce dernier est adhérent au dispositif de Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM – OPTAM-CO), les remboursements ne sont pas plafonnés. Mais s'il est hors OPTAM /OPTAM-CO ou non conventionné alors la prise en charge des remboursements sera limitée.



Retrouver le secteur d'exercice de votre médecin et sa pratique tarifaire sur www.ameli/annuaire.sante

Optique

#bonnespratiques

Près de la moitié des adhérents de la mutuelle s'est rendu chez des opticiens partenaires du réseau KALIXIA, +6% par rapport à 2019.

Quels sont les avantages pour les adhérents ? Les équipements optiques y sont proposés à des prix réduits et l'opticien peut gérer toute la partie administrative avec la Mutuelle : du devis au règlement qui est fait directement à l'opticien. L'adhérent n'a donc plus à avancer les frais !

Des lunettes moins chères chez nos partenaires :

Prix moyen d'une monture en 2020

- Opticien agréé KALIXIA : 128 €
- Opticien non agréé : 159 €

Source Mutuelle des Scop 2020

Frais dentaires

#bonnespratiques

- N'hésitez pas à demander un 2^e devis à un autre praticien.
- Pensez à la prévention en consultant au moins une fois par an votre dentiste. Ces contrôles réguliers vous éviteront d'engager des dépenses importantes par la suite.

Top 3 des médecines « douces » *

La spécialité « psychologue » prend la 2^e place des médecines douces et alternatives, occupée auparavant par l'acupuncture.

70% des remboursements en médecine douce concernent l'ostéopathie.

À la Mutuelle des Scop et des Scic nous avons fait le choix d'offrir plus de garanties « Médecines douces et Alternatives » pour mieux répondre aux besoins des adhérents et de leurs familles : ostéopathie, chiropractie, acupuncture et diététicien...

* source : classement effectué à partir du nombre de consultations remboursées en 2020.

